

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 juin 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL

LA JUSTIFICATION DE LA HAUSSE DU TARIF-MARCHANDISES
APPLICABLE AUX POMMES DE TERRE ET DEMANDE DE
SUBVENTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le CN a annoncé son intention d'obliger l'industrie de la pomme de terre dans les Maritimes à utiliser un matériel inapproprié, ce qui devrait entraîner une réduction du nombre des emplois dans le secteur agricole de la région, comme le tarif-marchandises applicable aux pommes de terre expédiées vers le centre du Canada, premier marché de la région, doit être relevé de 35 p. 100 en un an, ce qui devrait coûter un million de dollars de plus aux producteurs de la seule Île-du-Prince-Édouard, et que le ministre des Transports (M. Lang) a annoncé un programme de transport pour les provinces de l'Atlantique qui réduit considérablement l'aide fédérale accordée au transport ferroviaire, je propose, avec l'appui du député de South Shore (M. Crouse):

Que les dirigeants du CN soient invités à comparaître devant le comité permanent des transports et des communications pour justifier ces dispositions; que le ministre des Transports accorde immédiatement des subventions temporaires pour compenser la hausse du tarif-marchandises applicable aux pommes de terre; et que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) étudie de toute urgence les conséquences néfastes que la réduction du service ferroviaire et la hausse des tarifs ne manqueraient pas d'avoir sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

M. l'Orateur: Selon les dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'INEFFICACITÉ DES PROGRAMMES D'ÉCONOMIE ATTRIBUÉE
PAR M. BROOKS AUX LENTEURS BUREAUCRATIQUES—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie mais, en son absence, je la poserai soit à son suppléant, s'il y en a un, soit au premier ministre suppléant. Ma question au premier ministre

suppléant a trait aux déclarations publiées récemment dans le *Star* de Toronto et faite par M. David Brooks qui fut jusqu'à ces derniers temps premier conseiller en matière d'énergie auprès du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, un homme qui d'après le ministre en cause est censé avoir servi de façon excellente le ministère et les Canadiens. Dans son article, M. Brooks déclare que la lenteur bureaucratique continue à retarder la mise en œuvre de programmes équitables et efficaces pour la conservation de l'énergie. Étant donné qu'un Canadien particulièrement bien renseigné a condamné la façon d'agir du gouvernement en matière de conservation de l'énergie, le premier ministre suppléant dira-t-il à la Chambre si le gouvernement accepte la critique de M. Brooks et entend rajuster les politiques fédérales, en vue d'atteindre les objectifs et de faire diligence comme le recommande M. Brooks?

• (1410)

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources doit arriver à la Chambre d'un moment à l'autre et le chef de l'opposition obtiendrait une réponse plus détaillée et plus satisfaisante s'il posait la question au ministre quant il sera ici.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'attendrai volontiers, mais je pourrais signaler que nous comptons sur la présence des ministres à la Chambre dès l'ouverture de la séance à 2 heures.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—
L'EXISTENCE PRÉSUMÉE D'UN TÉLÉGRAMME ATTRIBUANT LA
RESPONSABILITÉ À LA FORCE POLICIÈRE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, j'aimerais adresser ma question au premier ministre suppléant.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et en l'absence de tous.

M. Hnatyshyn: Jeudi dernier, pour essayer de fendre les cheveux en quatre, le premier ministre a dit que la lettre que l'Agence de Presse Libre a envoyée au solliciteur général d'alors, le ministre actuel des Approvisionnements et Services, ne parlait pas de la Gendarmerie royale du Canada, mais de la police seulement. Il faut signaler qu'à cette lettre était joint un télégramme adressé à la GRC à Montréal demandant expressément si la GRC était responsable de l'effraction. J'aimerais demander au premier ministre suppléant si le ministre des Approvisionnements et Services a signalé ce fait précis au gouvernement, et si la déclaration que prononcera le solliciteur général expliquera pourquoi son prédécesseur n'a pas enquêté sur cette affaire, alors qu'il avait été informé par télégramme que la GRC était directement impliquée dans la descente.